



PROJET D'ÉTABLISSEMENT **croix-rouge** française
DIS MARSEILLE PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

NOUS SOMMES

LÀ

**POUR
PRENDRE
LE RELAIS**



« Article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »

- Projet d'établissement mis à jour le : 18/10/2024
- Présentation au CVS le : 21/10/2024

Signature de la direction

Date :



**Premier opérateur associatif français,
auxiliaire des pouvoirs publics,
la Croix-Rouge française oeuvre depuis
plus de 150 ans au service de l'intérêt
collectif.**

**Chaque jour, ses équipes interviennent
dans les champs de l'action sociale, de
l'urgence et du secourisme, de la formation,
de l'action internationale et du sanitaire,
social et médico-social, défendant les
valeurs d'humanité et de solidarité qui
constituent le socle de la démarche
Croix-Rouge.**

**Grâce à son réseau de 59 000 bénévoles
et aux 18 000 salariés de ses 600
établissements et instituts, la Croix-Rouge
française bénéficie d'une implantation
territoriale unique qui lui permet d'agir
au plus près des besoins locaux.**

SOMMAIRE

Table des matières

PREAMBULE	6
UN ÉTABLISSEMENT DE LA CROIX ROUGE FRANÇAISE	7
LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE : SON PROJET,	7
SES VALEURS, SES ENGAGEMENTS	7
LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE S'EST RESOLUMENT TOURNEE VERS LA PREVENTION ET L'EDUCATION PAR SA STRATEGIE POUR 2030	9
UNE FILIERE PROTECTION DE L'ENFANCE DIVERSIFIEE ET ENGAGEE AUPRES DES MINEURS NON-ACCOMPAGNES	10
UN ÉTABLISSEMENT ACCOMPAGNANT DES MINEURS NON ACCOMPAGNES DE 15 A 18 ANS	17
ÉVOLUTION ET CADRE D'INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT	17
PUBLICS	18
Le public MNA	18
Problématiques spécifiques du public MNA	19
Caractéristiques des jeunes MNA accueillis par le DIS	21
LES MISSIONS DU DIS	22
domaines de l'accompagnement	22
L'HEBERGEMENT EN COLOCATION, UN PRINCIPE EDUCATIF	24
Les outils de la participation des usagers (loi 2002-2)	26
LA GESTION DES PARADOXES	26
L'ORIENTATION, LA PROCEDURE D'ADMISSION ET LA DUREE DE PRISE EN CHARGE	27
L'orientation	27
Pré-admission	27
Accueil	27
Les étapes du parcours du jeune confié à l'Aide Sociale à l'Enfance	28
La durée de la prise en charge	29
ORGANISATION DU SERVICE ET DE DE L'EQUIPE	30
Organisation du service	30
Constitution de l'équipe	30
	32
PRESTATIONS DISPENSEES PAR L'ETABLISSEMENT	33
ACTEURS DE L'ACTIVITÉ ET INSCRIPTION AU SEIN D'UN TERRITOIRE	35
ENJEUX ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION	36
CONCLUSION	48

PREAMBULE

Issu de l'article 12 de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le projet d'établissement est un document de référence pour l'ensemble des professionnels d'un établissement : il fixe pour eux et avec eux le sens et les grands objectifs de leur mission, les valeurs de référence auxquelles l'accompagnement des personnes se réfère, ainsi que la manière dont l'encadrement entend habiter et faire vivre ces valeurs, avec les professionnels et les bénévoles qui exercent les missions dans l'établissement.

Lié à la démarche d'évaluation interne, ce document est également un outil dynamique qui s'articule selon deux axes complémentaires :

- Une dimension projective : évolution souhaitable et ambition réaliste ;
- Une dimension stratégique : démarche de projet précisant les buts recherchés et les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Le projet d'établissement ne se limite donc pas à un état des lieux mais explicite bien l'orientation que l'établissement veut suivre dans les 5 prochaines années. Le projet d'établissement a également pour objet de :

- s'inscrire dans le cadre des politiques publiques relatives à la protection de l'enfance et des familles ;
- rendre lisible en interne et vis-à-vis des partenaires, les prestations réalisées par l'établissement en réponse aux besoins des personnes accompagnées ;
- fixer des objectifs d'amélioration et définir les actions à conduire sur une période de 5 ans, après consultation du conseil de la vie sociale (CVS) ou, le cas échéant, d'une autre forme de participation.

Dans cette logique, notre projet d'établissement 2021-2026 a été conçu de la façon suivante :

- Proposition et discussion des contenus lors des réunions d'équipe du des 18 et 25 mai 2021.
- Mise en application à compter du 1er juin 2021 ; Une phase de transition jusqu'à l'automne 2021 sera nécessaire à l'application de ce projet d'établissement dans son intégralité.
- Présentation aux usagers les 7 et 14 juin 2021.

Le Projet d'établissement est actualisé de façon annuelle.



Un Établissement de la croix rouge française

LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE : SON PROJET, SES VALEURS, SES ENGAGEMENTS

La Croix-Rouge française (CRF) est une association reconnue d'utilité publique, régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle est reconnue par le gouvernement français comme une société de secours volontaire, autonome et auxiliaire des pouvoirs publics. Elle est l'une des 185 sociétés nationales qui composent le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge.

Dans son projet associatif, la Croix-Rouge française réaffirme son engagement dans une économie sociale de services à but non lucratif. « Dans ses établissements des secteurs de la santé, de l'aide sociale et de la formation, ses salariés mettent leur professionnalisme au service des actions humanitaires de l'association et des politiques publiques ou d'intérêt général qu'elle contribue à mettre en œuvre. Conscients que notre société a, plus que jamais, besoin d'humanité, la Croix-Rouge française souhaite faire de ses délégations et de ses établissements des lieux qui incarnent les valeurs d'un engagement désintéressé et les exigences d'un professionnalisme reconnu ; des lieux où le souci de la personne bénéficiaire et la qualité de sa prise en charge sont prioritaires ; des lieux où la générosité, la solidarité, l'écoute, l'attention sont partagées par ceux qui les font vivre au service de ceux qu'ils accueillent. »

Les valeurs de la CRF s'appuient sur les sept principes fondamentaux établis par le Mouvement Croix-Rouge, en orientant ses actions vers le soulagement de toutes les souffrances humaines, avec une priorité en faveur des plus vulnérables. Ces principes, auxquels adhèrent les bénévoles et les salariés, sont « **Humanité, Impartialité, Neutralité, Indépendance, Volontariat, Unité et Universalité** ». Par ailleurs, en cohérence avec ses 7 principes, la Croix-Rouge française s'engage à garantir **une incondicionalité de l'accueil dans ses établissements et délégations.**

Les activités d'accompagnement des professionnels de la Croix-Rouge française ont des visages différents mais une préoccupation commune les anime : **apporter un accompagnement, un soin ou un appui, aussi efficaces et respectueux que possible**, des attentes de la personne et de ses proches, ancré dans le souci de promouvoir l'autonomie, sous toutes ses formes.

Le DIS Marseille est un établissement géré par la Croix- Rouge française, association privée à but non lucratif, reconnue d'utilité publique par décret du 7 août 1940, validé par l'ordonnance du 17 avril 1945.

CROIX- ROUGE FRANÇAISE

21/23 Rue DE LA VANNE

92120 MONTROUGE

Tél. : 01 44 43 11 00 - Fax : 01 44 43 11 01

N° FINESS national : 75 072 133 04

Président national : *Philippe DA COSTA*

Directeur général : *Mme Nathalie SMIRNOV*

Directeur Territorial : *Mme Laetitia SORLAT*

DELEGATION REGIONALE SUD- EST

32 COURS DES ARTS ET METIERS

13 100 AIX- EN- PROVENCE

Tél. : 04 42 39 07 00 - Fax : 04 42 39 07 01

LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE S'EST RESOLUMENT TOURNEE VERS LA PREVENTION ET L'EDUCATION PAR SA STRATEGIE POUR 2030

Dans son action, la Croix Rouge française met en œuvre les **sept principes fondateurs du mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge** : Humanité ; Impartialité ; Neutralité ; Indépendance ; Volontariat ; Unité ; Universalité.

Ces sept principes fixent l'orientation de l'association, son éthique, sa raison d'être et sa nature particulière. Depuis sa création, l'association s'est engagée sur de nombreux fronts et intervient ainsi auprès de tous : personnes précaires, enfants et familles en situation difficiles ou en danger, personnes en perte de lien social, personnes exclues, personnes dépendantes en raison de leur âge ou de leur handicap ; ou enfin personnes victimes des conflits ou des catastrophes naturelles. La Croix-Rouge française accompagne les plus vulnérables dans les situations d'urgence, mais s'attache aussi à aider chacun à retrouver les conditions d'une existence digne. Elle privilégie ainsi, quand cela est possible, un accompagnement vers l'autonomie des personnes.

Dans sa **stratégie "Cap vers 2030"**, la Croix-Rouge française s'est donnée comme raison d'être **la résilience face aux crises, qu'elles soient collectives ou personnelles**. Notre association aide ainsi les personnes et la société française à mieux se préparer pour éviter les crises, réduire leurs conséquences lorsqu'elles surviennent, faire face ensemble et faciliter le relèvement. La Croix-Rouge française a ainsi développé une stratégie 2030 fondée sur **trois piliers** :

1. **Prévenir et éduquer**
2. Protéger
3. Relever en rétablissant le lien social

Elle y énonce son ambition de se positionner comme un acteur majeur de l'éducation afin de permettre à chacun de s'émanciper et de déployer son potentiel. Cette priorité, portée par la **Direction de l'Éducation, de la Prévention et des Liens Familiaux**, se décline notamment par l'accompagnement des jeunes enfants et de leurs familles.

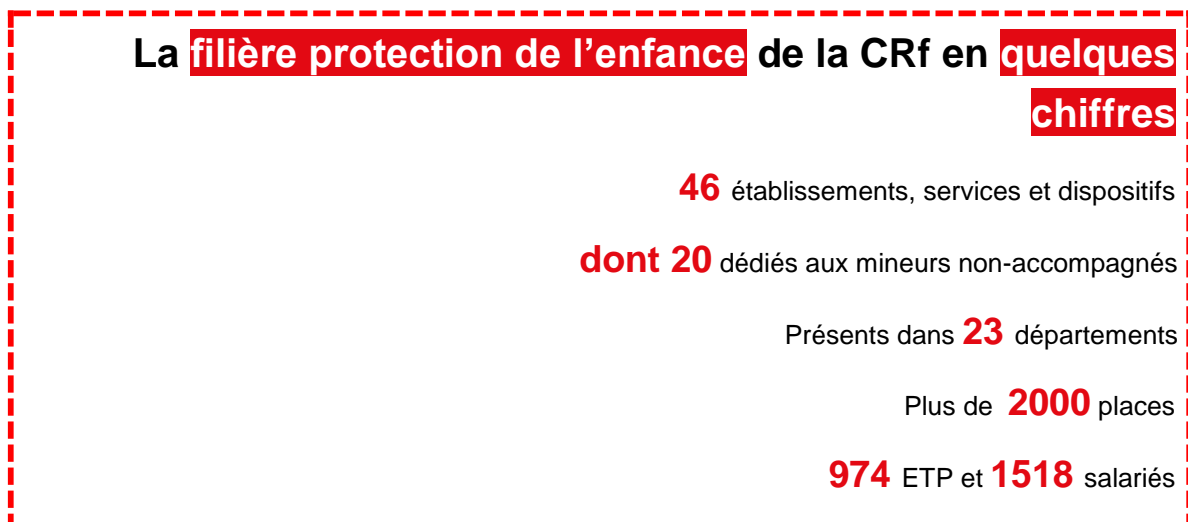
Aux côtés de programmes éducatifs (Option Croix-Rouge, Prévention et premiers secours, Réduction des risques de catastrophe, Promotion du droit international humanitaire, Croix-Rouge Jeunesse et Croix-Rouge Initiatives ainsi qu'une mission de rétablissement des liens familiaux - mission statutaire de la CRf), la protection de l'enfance y occupe ainsi une place centrale. milles dans leur mission éducative.

Dès le plus jeune âge, partager des savoirs, des compétences, du sens et renforcer les liens, pour permettre aux personnes et aux communautés de déployer leur potentiel et d'anticiper les crises.

UNE FILIERE PROTECTION DE L'ENFANCE DIVERSIFIEE ET ENGAGEE AUPRES DES MINEURS NON-ACCOMPAGNES

L'accompagnement des enfants les plus fragiles et de leur famille fait partie des **missions historiques de la Croix-Rouge française**, qui n'a eu de cesse de rechercher les réponses les plus adaptées à chaque époque (orphelins de guerre, Protection maternelle et infantile, centres parentaux...).

La Croix-Rouge française poursuit ainsi son engagement auprès des enfants et de leur famille, à travers ses **établissements et services dédiés**. Au sein des structures de protection de l'enfance, nos équipes de professionnels – éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, aides-soignants, infirmiers, psychologues... – ont pour mission de contribuer au développement de chaque enfant, à sa protection et à son bien-être, et de lui permettre de devenir un citoyen accompli. Cela se matérialise par de **nombreux dispositifs différents** :



Notre association attache une grande importance au fait de **considérer l'enfant dans sa globalité**, en tenant compte de ses besoins, de son développement et de son environnement social et familial. Chaque enfant est un individu unique avec une histoire, des expériences de vie, des connaissances, des émotions, des rythmes et des besoins qui lui sont propres.

La Croix-Rouge française est également un **acteur engagé pour les droits de l'enfant** ; elle inscrit son action dans le respect des textes internationaux, notamment la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) . Les équipes de la Croix-Rouge française ont aussi pu s'impliquer, encore récemment, en 2022, au sein du collectif Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant (AEDE), qui rassemble près de 50 organisations travaillant dans les domaines de l'enfance, dans la rédaction du rapport alternatif sur la situation des enfants en France et remis au Comité des droits de l'enfant de l'ONU. Ces différents objectifs se retrouvent dans les grandes orientations de notre **stratégie Protection de l'enfance (b)**.

- Une offre riche et diversifiée en protection de l'enfance, dont la moitié du volume de places est dédiée aux mineurs non-accompagnés

Du soutien à domicile à l'hébergement en établissements, la Croix-Rouge française accueille des enfants et des familles sur décision administrative ou judiciaire, et en prévention. Au sein de ses dispositifs, ses équipes pluridisciplinaires (éducateur spécialisé, moniteur-éducateur, psychologue, assistant social etc.), proposent un accompagnement social, éducatif et psychologique, afin de favoriser la scolarisation, l'insertion sociale et professionnelle, et l'autonomie des enfants et des jeunes dans le cadre d'un projet individualisé. Elles accompagnent également les parents et travaillent à la restauration des liens parents-enfants, ainsi qu'au maintien des liens entre les fratries.

Les différents types de dispositifs de la filière protection de l'enfance de la Croix-Rouge française

Prévention

- 5 relais parentaux
- 2 services de prévention spécialisée (Mayotte, Nouvelle Calédonie)

Placement et hébergement

- 6 MECS et 7 unités de vie collective
- 5 lieux de vie et d'accueil (LVA)
- 6 services de placement familial
- 5 centres maternels ou parentaux
- 2 unités « cas complexe » au sein de MECS
- 1 service de répit
- 1 service d'accueil séquentiel au sein d'une MECS
- 6 dispositifs d'accueil collectif et/ou d'urgence de mineurs non-accompagnés (MNA)

Activités à domicile ou à la journée

- 3 unités de placement éducatif à domicile (PEAD) au sein de MECS
- 2 services d'accueil de jour au sein de MECS
- 1 service mobile d'accompagnement à la parentalité au sein d'un Centre parental

Insertion des jeunes

- 4 services de semie-autonomie ou autonomie au sein de MECS
- 12 dispositifs d'insertion socio-professionnelle (DIS et D2A) dédiés aux MNA

Mise à l'abri et évaluation

- 1 service d'évaluation de la minorité et de l'isolement
- 1 activité de mise à l'abri et d'accompagnement des jeunes en cours d'évaluation

En écho aux besoins des MNA qui ont émergé en France **depuis une vingtaine d'années**, la Croix-Rouge française s'est mobilisée depuis cette même période pour développer progressivement ses **capacités d'accueil en faveur des MNA** et mutualiser les services et actions tournées vers ce public.

La Croix-Rouge gère ainsi des dispositifs d'accueil dédiés à ce public en **région parisienne**, en **Gironde**, dans les **Bouches-du-Rhône** et dans le **Var**, représentant **plus de 1000 places** aujourd'hui sur les 2000 de la filière. Elle accueille également des MNA à travers ses autres dispositifs (MECS, placements familiaux, centres maternels et parentaux).

En ce qui concerne nos missions et services spécifiques, notre association gère essentiellement des **dispositifs d'accompagnement à l'autonomie des MNA**, mais aussi des **structures collectives pour les MNA les plus vulnérables**, ainsi qu'un **dispositif d'évaluation de minorité et d'isolement** avant admission à l'ASE en Seine-Saint-Denis.

La Croix-Rouge anime aussi une **mission bénévole de représentation légale auprès des mineurs non accompagnés demandeurs d'asile** en région parisienne **ou maintenus en zone d'attente** (à proximité de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle) ainsi que des **dispositifs mobiles d'orientation et d'accompagnement** à l'ouverture des droits à destination des MNA dans les Hauts-de-France.

A travers cette expérience et ces différents services, la Croix-Rouge française a développé une importante expertise concernant les mineurs non accompagnés. Cette expertise recoupe aussi celle liée à l'accompagnement de longue date, par la Croix-Rouge française, des personnes étrangères, et celle bâtie en matière de droit d'asile et de droit des étrangers.

- *Une stratégie de filière intégrant pleinement les problématiques de personnalisation de l'accueil et d'accompagnement éducatif menant à l'épanouissement du jeune*

La filière protection de l'enfance de la Croix-Rouge française a récemment élaboré de manière participative sa nouvelle stratégie pour 2023-2027. Elle s'articule autour de 4 axes :

Les axes stratégiques de la filière protection de l'enfance déclinés en 12 engagements

1. Adapter notre accompagnement aux droits et besoins de chaque enfant, jeune ou famille accueillis

- Garantir la qualité des réponses apportées à chaque enfant, jeune ou famille accueillis
- Favoriser et promouvoir l'accès aux droits des enfants et des jeunes
- Garantir et promouvoir la participation des enfants et des familles
- Lutter contre les violences

2. Développer le soutien aux familles

- Contribuer à prévenir les ruptures familiales
- Soutenir la parentalité et accompagner les familles

3. Renforcer un accompagnement éducatif permettant aux jeunes de déployer tout leur potentiel

- Accroître le pouvoir d'agir des jeunes pour favoriser leur insertion
- Permettre aux jeunes de construire les liens qui les font grandir et s'épanouir

4. Améliorer le pilotage des établissements

- Garantir la performance opérationnelle des établissements
- Améliorer la performance managériale et sociale des établissements
- Renforcer la performance financière des établissements
- Structurer le développement de la filière

Au sein de l'axe 3 en particulier, nous souhaitons nous fixer à tous le **cap, non plus uniquement de l'autonomie et de l'insertion du jeune**, notamment à l'approche de sa sortie, mais celui **du déploiement de tout son potentiel et de son épanouissement**, qui est la véritable fin poursuivie. En effet, l'apprentissage de l'autonomie peut être un levier important vers cet épanouissement, mais la création de liens affectifs et sociaux, l'intégration du jeune dans un réseau associatif par un engagement bénévole etc. peuvent l'être tout autant.

Alors que la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant relatait une sortie progressive des jeunes vers les dispositifs de droit commun, la loi du 7 février 2022 va souligner la dimension sociale en soulignant la notion de **pair-aidance**, qui contribue au partage d'expériences entre jeunes et à rompre l'isolement, et avec la mobilisation du **mentorat** et du **parrainage**, permettant la création de liens affectifs et durables avec des personnes autres que celles participant à la prise en charge au quotidien du jeune. La sortie positive relève donc d'une inscription du jeune dans le logement, l'emploi, l'organisation administrative, budgétaire mais aussi de sa capacité à **vivre le lien social**. Le jeune doit ainsi être incité à **participer à des activités sportives, culturelles et artistiques** qui favorisent par ailleurs sa participation au sein du groupe et son rapport à l'autre. Il est également encouragé, s'il est en capacité de le faire, de **participer à des activités bénévoles**, notamment au sein de la CRf, dans une démarche de solidarité, de citoyenneté et d'aide aux personnes. C'est tout l'intérêt d'avoir rattaché la filière à la Direction de l'Éducation, qui coordonne ce type d'activités bénévoles en particulier pour les jeunes.

- *Une filière s'appuyant sur les expertises multiples de la CRf : de l'accompagnement des adolescents en passant par le handicap et la lutte contre l'exclusion des familles*

L'accueil et l'accompagnement de l'adolescent

La Croix-Rouge française est engagée depuis toujours dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes, qu'ils soient acteurs bénévoles de l'association ou jeunes confiés à l'ASE.

Avec le **programme Croix-Rouge jeunesse** ou des **programmes éducatifs comme l'Option Croix-Rouge**, de nombreux jeunes sont accompagnés vers l'engagement par nos bénévoles.

Dans nos **établissements de protection de l'enfance**, nous observons que les grands adolescents et jeunes majeurs accompagnés ont la particularité d'associer à la fois une **relative immaturité affective et une certaine capacité d'autonomie**. Un grand nombre d'entre eux, sachant ne pas pouvoir s'appuyer sur leur famille à leur sortie, développent une motivation forte dans leur parcours. Pour cette même raison, ils sont demandeurs de contrats jeunes majeurs et requièrent un accompagnement qui leur permette de devenir progressivement autonomes, notamment d'un point de vue résidentiel. Ce constat s'applique également aux **jeunes MNA, qui, bien que faisant généralement preuve d'une autonomie certaine due à leurs parcours migratoires, rencontrent des problématiques spécifiques** (niveau scolaire, état sanitaire, situation administrative...) nécessitant un accompagnement socio-professionnel appuyé.

L'accueil de personnes présentant des troubles ou un handicap

La Croix-Rouge a également une expertise en matière d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de **handicap, notamment à travers une filière dédiée** qui compte plus de 100 établissements et services (instituts médico-éducatifs, foyers de vie, maisons d'accueil spécialisé, SESSAD, ESAT). Nous travaillons ensemble pour partager nos pratiques et mieux comprendre les personnes concernées. La filière protection de l'enfance compte en effet plusieurs services "cas complexes" et un service de répit où il s'agit souvent de jeunes présentant des troubles allant parfois jusqu'à une reconnaissance de handicap par la MDPH. Certains établissements sont d'ailleurs clairement habilités en ce sens, placements familiaux spécialisés ou MECS dont le CPOM indique qu'ils accueillent ce type de jeunes.

L'accompagnement vers l'inclusion

Hommes isolés, femmes seules, familles avec enfant(s), mineurs non accompagnés, jeunes de 18 à 25 ans, personnes âgées etc., le visage de l'exclusion est pluriel et s'affranchit des typologies familiales, de l'âge, du genre etc. Ce public est souvent confronté à des problématiques multiples : isolement, parentalité, santé, précarité... L'intervention de la Croix-Rouge française en faveur de ces personnes vulnérables se concrétise par la forte mobilisation des **bénévoles et professionnels de la filière Lutte contre les exclusions**, filière qui compte 267 services de veille sociale, 107 établissements d'hébergement généraliste, 46 dispositifs de logement accompagné et ses 54 établissements et services dédiés aux demandeurs d'asile et réfugiés. Ses missions cardinales consistent ainsi à aller-vers, accueillir, héberger et accompagner toutes personnes en situation de détresse sociale, médicale ou psychique. Ce sont près de 300 000 personnes rencontrées par les volontaires de la Croix-rouge française chaque année.

UN ÉTABLISSEMENT ACCOMPAGNANT DES MINEURS NON ACCOMPAGNES DE 15 A 18 ANS



ÉVOLUTION ET CADRE D'INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT

Le Dispositif d'Insertion Sociale Mineurs Non Accompagnés (DIS MNA) est habilité en date du 25 Juillet 2019, par la Direction Enfance-Famille du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour accueillir **50 places garçons et filles mineurs non accompagnés âgés de 15 à 18 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance**. Il a le statut administratif « Maison d'Enfants à Caractère Social » et relève pleinement de la Protection de l'Enfance.

Le DIS MNA a ouvert ses premières places en février 2020 pour atteindre sa capacité totale en juin 2020.

PUBLICS

Le DIS Marseille accueille 50 MNA confiés au Département par décision judiciaire, âgés de 15 à 18 ans au moment de l'entrée dans le dispositif,



Le public MNA

La catégorie « mineurs non accompagnés » (MNA) désigne les jeunes de moins de 18 ans privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille *et qui ne sont pas accompagnés d'un titulaire ou d'une personne exerçant l'autorité parentale, c'est-à-dire sans quelqu'un pour les protéger et prendre les décisions importantes les concernant*. En tant qu'enfant de facto en situation de danger, ces mineurs entrent dans le champ de la protection de l'enfance définie à l'article L. 112-3 du code de l'action sociale et des familles (CASF), l'obligation de protection de l'enfance en danger s'imposant en-dehors de toute considération de nationalité.

743 migrants se sont déclarés mineurs non accompagnés dans le département des Bouches-du-Rhône en 2019 (Au 31 août 2022, 785 mineurs non accompagnés relèvent de l'aide sociale à l'enfance), soit un nombre 2,5 fois supérieur à celui de 2013. Les jeunes migrants accueillis sont principalement des garçons âgés de 16 à 18 ans, originaires majoritairement du Maghreb, puis à compter de 2017, de Guinée, du Mali ou de Côte d'Ivoire.

Il s'agit principalement de migrations économiques, la part des demandeurs d'asile reste faible (inférieure à 10%). (Bien que le taux de protection soit de 73.4 % à l'OFPRA et 85.2 % à la CNDA pour les MNA demandeurs d'une protection internationale, , la part des demandeurs d'asile reste faible (inférieur à 10%)).

Problématiques spécifiques du public MNA

- *Des formes de vulnérabilités en lien avec l'histoire de vie*

La caractéristique unanimement reconnue à ces mineurs non accompagnés est celle d'être en situation de grande vulnérabilité, nécessitant une attention particulière et une protection accrue de la part des acteurs travaillant dans le champ de l'enfance en danger.

Plusieurs facteurs de vulnérabilité peuvent être identifiés dans le parcours d'origine de ces mineurs : séparation d'avec les parents, perte de l'environnement habituel, difficultés d'accès à une prise en charge, précarité des conditions de vie, isolement, exposition à des situations de tensions ou de violences, traumatismes liées aux agressions lors des déplacements... Le parcours d'exil ou de migration vécu dans des conditions difficiles voire extrêmes engendre détresses et déracinement.

Certains ont pu vivre des événements traumatiques et ressentir un réel mal-être entravant ou rendant difficile leur évolution vers l'âge adulte, notamment dans le cadre des apprentissages scolaires et professionnels.

Beaucoup sont confrontés dans leur pays d'origine à des histoires familiales décousues ou déstructurées, des contextes sociaux très précaires, également à des violences dans la famille, avec pour conséquence des carences éducatives et affectives importantes.

Ils peuvent aussi avoir vécu des situations de conflits, avec de lourdes conséquences sur leur santé psychique.

Les mineurs non accompagnés en errance sur le territoire français sont par ailleurs fortement encore exposés aux dangers (errance, santé affaiblie, réseaux délinquants, prostitution...).

Cette vulnérabilité est accentuée par une mise à l'abri parfois tardive à leur arrivée sur le territoire.

- *La perte d'identité*

L'exil entraîne une perte d'identité due à un déracinement géographique et à un manque de repères culturels et affectifs. Tous les marqueurs (statut social, repères environnementaux...) d'intégration familiale, sociale, culturelle voire économique sont inexistantes à l'arrivée en France. L'exilé doit accepter ce vide et la nécessité de reconstruction. À la douleur « *du déracinement* » s'ajoute alors l'acceptation de l'état de vulnérabilité et de besoin d'aide, d'autant plus difficile à accepter qu'elle se joue dans une culture et bien souvent une langue inconnue.

- *Les problématiques de santé*

Les mineurs sont confrontés à des difficultés de santé : ils peuvent notamment être affectés par des pathologies d'ordre pulmonaire ou digestif, avoir contracté la tuberculose ou le virus de l'hépatite B, voire être atteints de troubles psychologiques.

Leur santé bucco-dentaire reste également très fragile. Enfin, une partie d'entre eux peut également présenter des comportements sexuels à risque ou des comportements addictifs (alcool, tabac, cannabis et médicaments psychotropes notamment).

Au regard de l'impact important du parcours d'exil sur la santé mentale, nous dédions ci-dessous un paragraphe dédié. La santé est bien entendu à prendre dans sa dimension globale, et les éléments somatiques seront à prendre en compte avec ceux psychiques.

- *Les troubles psychiques*

La migration, en tant qu'expérience subjective, ne peut se réduire au simple passage d'une frontière géographique à une autre. Qu'elle soit choisie ou imposée, elle recouvre des expériences de séparations multiples qui obligent à des réaménagements psychiques et des remaniements identitaires profonds qui parfois mettent en péril l'intégrité même du sujet. L'adolescent mineur étranger, par l'expérience de la migration, est extrait de sa trame sociale et relationnelle, c'est-à-dire de son environnement humain protecteur, mais aussi de sa culture et de sa langue qui sous-tendent les identifications nécessaires pour le fabriquer comme individu.

La plupart des jeunes étrangers isolés souffrent de symptomatologie anxio-dépressive liées aux pertes d'objets consécutives à leur migration. Troubles du sommeil et de l'appétit, ralentissement psychomoteur, asthénie et repli social, manque d'estime et de confiance en soi, détresse morale en sont les manifestations les plus fréquentes.

L'élaboration des angoisses dépressives, voire d'abandon quand le jeune a été confronté depuis son plus jeune âge à la disparition de ses parents, à des séparations multiples ou à une carence précoce des soins maternels est un enjeu important de la prise en charge psychologique.

- La non maîtrise de la langue et une faible scolarisation dans le pays d'origine

Certains jeunes MNA peuvent souffrir d'une non maîtrise de la langue française, d'une faible scolarisation voire d'une absence de scolarisation dans le pays d'origine, rendant plus difficiles les processus d'acquisition des apprentissages en France.

D'autres pourraient prétendre à des études supérieures mais les critères de régularisation imposés par le CESEDA leur imposent de s'orienter vers une formation qualifiante, généralement courte, débouchant sur un fort taux d'employabilité.

- Une autonomie souvent acquise mais un besoin de compréhension des codes sociaux français

De par leur parcours de migration, les jeunes MNA ont souvent acquis une autonomie dans la gestion de leur vie quotidienne : repas, levers, organisation de la vie quotidienne...

Néanmoins, arrivés nouvellement en France, ils ne possèdent le plus souvent pas les codes du pays, la compréhension du fonctionnement de la société, ne maîtrisent pas la complexité des administrations françaises.

- *La question du temps et de ses impératifs,*

Ces jeunes ont pour la plupart vécu un temps de migration pour arriver jusqu'en France, s'étirant de quelques mois à plusieurs années, dans des conditions souvent épiques et dangereuses. Il peut ensuite s'écouler de longs mois d'errance avant que leur accueil sur le DIS soit effectif. Ces jeunes arrivent donc pour la plupart autour de l'âge de 17 ans. Le passage à la majorité devient donc un repère déterminant en direction duquel le jeune est amené à concentrer tous ses efforts. D'une part administrativement puisque c'est la date anniversaire qui marque la fin de la protection de l'autorité judiciaire et marque donc la fin de l'obligation de prise en charge par les structures de protection de l'enfance. D'autre part, parce que l'enjeu même de ces jeunes est de réussir à accéder à un droit au séjour pérenne. Or ce droit au séjour délivré à titre discrétionnaire par le Préfet, sous couvert de répondre à des exigences précises détaillées dans le CESEDA en matière notamment de maîtrise de la langue française, de « suivi avec sérieux et assiduité » d'une formation qualifiante, de justification de son état civil et de comportement favorable, impose de fait au jeune de s'investir très rapidement dans toutes ces actions liées à son insertion.

Les jeunes MNA ont donc souvent un temps extrêmement court pour mettre en œuvre tous ces impératifs et apporter toutes les preuves suffisantes permettant de sécuriser au mieux leur demande de titre de séjour en Préfecture. Cet impératif juridique devient donc l'ossature de l'accompagnement global.

Ainsi, l'accompagnement proposé par le DIS tient compte de ces problématiques spécifiques, en proposant un accompagnement multidimensionnel tant au niveau de l'apprentissage de nouveaux repères, de l'accompagnement à la santé et, de leur parcours scolaire que de l'intégration à un cadre temporel et juridique précis.

Caractéristiques des jeunes MNA accueillis par le DIS

Les jeunes MNA accueillis par le DIS ont été évalués mineurs et confiés aux services de l'ASE. Ils bénéficient donc d'une ordonnance de placement du Juge des Enfants. Les mineurs sont orientés vers le DIS après un premier séjour dans les structures d'accueil d'urgence dédiées, ou d'hébergement collectif, qui a permis une première évaluation de l'autonomie du jeune.

Les MNA accueillis au DIS sont caractérisés par un profil autonome ou très autonome.



LES MISSIONS DU DIS

Le DIS se donnera pour mission première d'accompagner les adolescents et futurs jeunes majeurs accueillis vers une réelle autonomie socio-professionnelle, en vue d'une sortie positive de l'ASE. Il s'agira de leur donner progressivement les moyens de s'inscrire dans le droit commun, de mettre en œuvre leur projet de vie, d'assurer leur existence d'un point de vue financier et de jouir d'un logement autonome.

Cet accompagnement peut se poursuivre auprès de ces jeunes une fois leur majorité atteinte dans le cadre d'un contrat jeune majeur.

Les domaines de l'accompagnement

Le DIS apporte aux jeunes accueillis un soutien éducatif global, dynamique prenant en compte la santé, la scolarité, l'inclusion professionnelle, la régularisation de leur situation administrative, mais aussi l'intégration par la culture, le sport et la citoyenneté.

Le public MNA, qui, bien que faisant généralement preuve d'une autonomie certaine due à leurs parcours migratoires, rencontrent des problématiques spécifiques (niveau scolaire, état sanitaire (de santé), situation administrative...) nécessitant un accompagnement appuyé et soutenu au vu de la durée souvent « courte » de la prise en charge.

Tous les jeunes ont été évalués sur leur minorité avant leur accueil et peuvent donc se projeter comme étant sous protection de l'ASE pour un accompagnement global.

Ces jeunes sous protection de l'ASE sont accompagnés :

- A une l'insertion scolaire et socioprofessionnelle adaptée (aux spécificités de chaque jeune). Scolariser les jeunes qui peuvent prétendre à une scolarisation, proposer des cours de français à certains et mettre en place avec les autres un projet professionnel qui réponde à leurs appétences et capacités, et qui soit compatible avec les exigences préfectorales imposées par le CESEDA et les perspectives d'emploi actuelles.

- A la santé. Le parcours migratoire génère du stress, des symptômes post traumatiques pour ces jeunes. Il s'agit d'informer, de faire de la prévention, de garantir l'accès au soin pour chaque jeune, et de veiller à sa bonne santé et à son bien-être physique et psychique.
- Dans les démarches administratives. La préoccupation de la régularisation du mineur à sa majorité doit être prise en compte dès son accueil et il est donc nécessaire d'entamer au plus tôt des démarches à l'établissement de ses documents d'état civil auprès des instances spécifiques présentes sur le territoire. Une vigilance particulière est apportée à l'identification des situations des jeunes pouvant bénéficier d'une protection internationale. Le cas échéant, le jeune est accompagné dans le cadre de sa demande d'asile par la coordinatrice juridique en lien avec l'administrateur Ad Hoc.
- A l'autonomie :
 - L'hébergement en collectif aura non seulement pour ambition de donner les moyens à chaque jeune d'accéder à un lieu plus autonome afin de pouvoir travailler la finalisation de son projet d'insertion professionnelle ou sa sortie du dispositif de la protection de l'enfance, mais aussi le préparer à devenir un citoyen du pays d'accueil à part entière.
 - L'autonomie, cela se prend, cela ne se donne pas. Partant de ce principe, l'ensemble de l'équipe éducative du DIS œuvre au quotidien pour créer des contextes permettant aux jeunes accueillis de développer leurs compétences et d'acquérir de nouvelles connaissances. Ce travail d'accompagnement s'articule autour de :
 - La compréhension des rouages administratifs du système français
 - La construction en tant que citoyen et acteur de la cité
 - La gestion et l'entretien de son logement
 - Apprendre à faire seul : chaque fois que cela sera possible, le jeune sera mis en situation de faire seul, mais soutenu: passer un appel, prendre un rendez-vous, envoyer un courrier, aller chez le médecin, récupérer une ordonnance, etc sont autant de gestes de la vie quotidienne que les jeunes accueillis devront apprendre à expérimenter "seuls" mais avec le soutien de l'équipe éducative pour se préparer à la sortie du Dispositif.

La finalité de la prise en charge éducative est d'accompagner les jeunes mineurs ou jeunes majeurs vers une insertion suffisamment stable pour prétendre à un logement autonome ou tout autres dispositifs de droit commun existant : FJT, structure d'hébergement temporaire, CHRS, résidences sociales etc...

Cet accompagnement se fait dans un cadre juridique et une temporalité très précise, liée aux enjeux de régularisation et de sortie du dispositif. L'ensemble des pratiques éducatives est guidé par le respect de l'intérêt supérieur du jeune et de ses besoins fondamentaux.

L'HEBERGEMENT EN COLOCATION, UN PRINCIPE EDUCATIF

- *Localisation*

Le DIS Marseille développe son activité en diffus, mais dans une zone regroupée autour des bureaux éducatifs. Ainsi, l'établissement loue des appartements en diffus auprès de bailleurs sociaux (SOGIMA, SFHE) situés entre le n° 38 et le n° 76 du boulevard Rabatau dans le 8^{ème} arrondissement.



La DIS est idéalement situé dans le 8^{ème} arrondissement à proximité du Vélodrome, du Prado, du Parc du 26^{ème} centenaire, du Parc Chanot et desservi par l'arrêt de métro « Rond Point du Prado ».

- *Caractéristiques techniques des logements*

L'hébergement se fait en logements de type 2-3 ou 4, en collocation.

- Les logements de type T1 ont une surface d'environ 30 m²;
- Les logements de type T2 ont une surface d'environ 40 m²;
- Les logements de type T3 ont une surface d'environ 50 m²;
- Les logements de type T4 ont une surface d'environ 70 m²;

Tous les logements sont meublés et équipés (cuisine, lave-linge...) et disposent des **connexions nécessaires** : TV et wifi.



- *Les appartements partagés*

Les chambres des appartements sont partagées (2 jeunes mineurs par chambre). Quelques chambres individuelles sont réservées à l'accueil de jeunes majeurs. Suivant la typologie de l'appartement (T2 à T4), 2 à 5 jeunes sont ainsi accueillis en colocation.

L'accueil en hébergement partagé est un principe éducatif du DIS.

En effet, la colocation constitue un terrain où peut s'exercer l'apprentissage de la cogestion d'un lieu, où peuvent se travailler des valeurs d'ouverture et de tolérance vis-à-vis de l'autre. Le jeune vit ainsi l'expérience d'une certaine liberté tout en se construisant des relations amicales et affectives, et en évitant un isolement qui pourrait être préjudiciable à des adolescents nouvellement arrivés en France.

L'accueil en appartements partagés convient à des jeunes engagés dans la mise en place d'un projet d'insertion, disposant d'une maturité et d'une autonomie suffisante pour commencer à se prendre en charge seuls avec une présence éducative restreinte, sans se mettre en danger ni mettre en danger les autres.

Le travail éducatif en appartement partagé est centré sur l'individu, placé dans une interrelation avec le groupe. Il s'agit pour lui de bâtir des relations équilibrées avec les autres dans des cadres imposés.

Deux « maîtres/maîtresses de maison » sont référents de chaque appartement. Ils assurent une présence régulière sur l'appartement.

Les jeunes gèreront certains aspects financiers du quotidien, la petite alimentation, le coiffeur, les loisirs, la vêtue...

Les jeunes seront autorisés à recevoir des visites en journée et avant 21h.

- *L'accueil de jour*

Un accueil de jour incluant des bureaux pour l'équipe socio-éducative est situé au 76 bd Rabatau et permet de recevoir les jeunes en entretien individuel ou pour des activités et ateliers collectifs. Ces espaces sont constitués de deux locaux :

- Un local dédié à l'accompagnement éducatif (bureaux des éducateurs et de la direction)

- Un local dédié aux actions collectives (ateliers FLE, autres..) et aux entretiens avec les coordonnateurs de parcours

Les outils de la participation des usagers (loi 2002-2)

Le DIS s'assurera d'organiser son fonctionnement autour des « outils » prévus par la loi 2002- 2 pour garantir le droit des usagers à l'autonomie, la protection, l'exercice de la citoyenneté et la prévention de l'exclusion.

Le projet d'établissement régulièrement révisé

Le livret d'accueil, la charte des droits et libertés

Le règlement de fonctionnement et le Document Individuel de Prise En Charge (DIEC) seront présentés à chaque jeune et traduits dans leur langue si nécessaire

Le CVS est organisé autour de représentants élus par leurs pairs et réuni 4 fois par an autour des thématiques obligatoires (événements indésirables, plaintes...) et la vie du dispositif (aménagement, vie sociale, animations etc).

LA GESTION DES PARADOXES

La prise en charge des MNA s'inscrit dans de multiples paradoxes auxquels est confrontée l'équipe éducative, au nombre desquels nous pouvons citer :

- Temps de l'utilisateur / temps de la prise en charge : la prise en charge des MNA est une prise en charge contrainte dans le temps, guidée par des échéances (administratives, insertion professionnelle...) qui ne correspondent pas toujours au temps nécessaire au jeune pour relever les multiples défis auxquels il va devoir faire face, lié à une disponibilité psychique fragile suite à des parcours migratoire traumatiques,
- Désirs et rêves de l'utilisateur / impératifs d'insertion liés à la régularisation : certains jeunes arrivent avec des désirs de scolarité longue, d'études universitaires, de métiers, qui ne correspondent pas aux contraintes du cadre de la prise en charge (régularisation/ durée),
- Autonomie acquise par l'exil et prise en charge par la protection de l'enfance : certains jeunes ont acquis une forte autonomie dans leur vie quotidienne et peuvent vivre le placement au titre de la protection de l'enfance et l'inscription dans une relation éducative comme régressive,
- Liberté et protection : protéger, c'est aussi surveiller la vie quotidienne des usagers mineurs (sorties, visites..) ce que les jeunes peuvent considérer comme une atteinte à leurs libertés.

L'ORIENTATION, LA PROCEDURE D'ADMISSION ET LA DUREE DE PRISE EN CHARGE

L'orientation

Le public est orienté par les services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance ou les associations habilitées, soit généralement trois prescripteurs :

- ✓ La DEF MNA, service dédiée aux MNA au sein du Département
- ✓ Les Maisons de l'Enfance et de la Famille du Département (DIMEF) qui réalisent l'accueil d'urgence des mineurs
- ✓ l'ADDAP13, association habilitée à l'évaluation et la mise à l'abri des MNA

Ponctuellement, l'orientation peut être faite par une autre MECS du Département dans le cadre du projet personnalisé du mineur (rapprochement du lieu de scolarité par exemple).

Pré-admission

Une demande d'admission, accompagnée d'un rapport de situation est adressé par les prescripteurs à la responsable de service éducatif.

Dès réception d'une demande d'admission, le processus est enclenché :

- ✓ Pré-étude de la demande : le responsable d'équipe éducative transmet à l'équipe les éléments reçus des Services de l'ASE (rapport de situation). A la lecture du rapport de situation, le DIS évalue la faisabilité d'une éventuelle admission.
- ✓ Une rencontre au service avec le jeune et son référent social, la responsable d'équipe et un travailleur social du DIS (si possible le travailleur social qui sera référent) est réalisée : présentation du jeune, son projet, et projet d'accompagnement proposé par le DIS, visite éventuelle des locaux. Est vérifiée l'envie et les motivations du jeune. Le jeune peut lui aussi décider de ne pas intégrer une structure qui ne correspondrait pas à ses attentes (trop d'autonomie, appartement partagé...).
- ✓ Une rencontre complémentaire peut être organisée avec d'autres personnels du DIS (infirmière notamment) en cas de doute sur l'adéquation du projet du jeune et du projet de service.

Si la réponse est positive pour les deux parties (adéquation du projet de service et du projet du jeune), la réponse est transmise dans la semaine suivant la décision au prescripteur et une date d'admission est communément définie.

Accueil

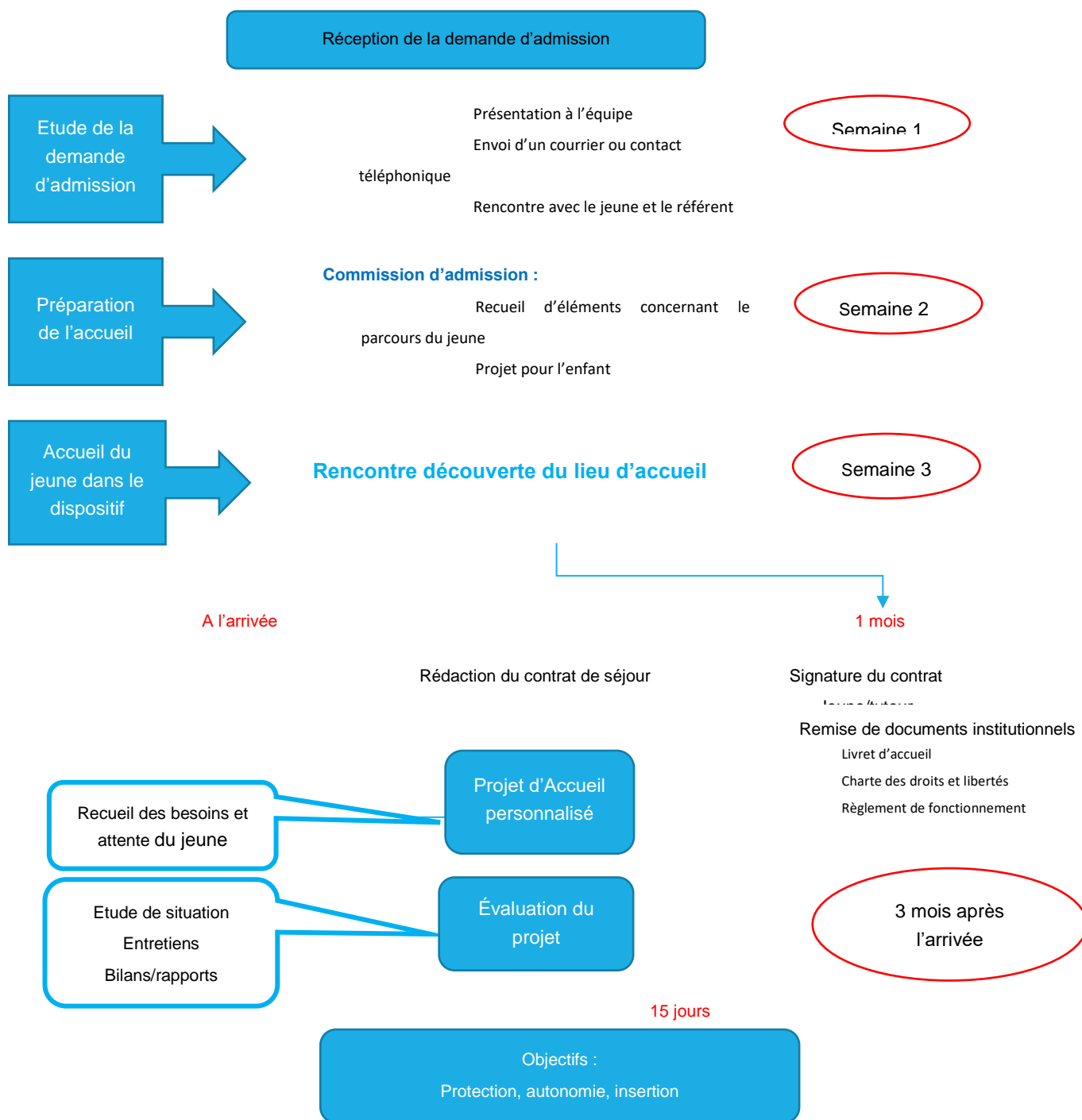
Le Processus d'accueil comprend :

- ✓ Une visite des locaux et la rencontre avec l'équipe
- ✓ La transmission du dossier usager papier (complet) par le prescripteur.
Pièces attendues lors de l'admission :
 - L'ensemble des PEC/JAE/OPP depuis sa première mise à l'abri
 - L'ensemble de ses documents d'état civil

- L'ensemble de ses documents scolaires si le jeune est scolarisé (bulletins scolaires / certificat de scolarité / contrat d'apprentissage / bulletins de salaire)
 - L'ensemble des documents liés à la santé du jeune (CSS / carnet de vaccination / historique CLAT / suivi de santé particulier)
- ✓ La remise d'un dossier d'accueil comprenant : le livret d'accueil, le Règlement de fonctionnement, la liste des pièces administratives et de santé à rassembler pour constituer le dossier du jeune accueilli.
- ✓ A l'issue de cette rencontre le jeune s'installe dans une des chambres libres préalablement réservée et préparée dans un des appartements partagés.
- ✓ Dans la semaine suivant son accueil, une rencontre est organisée avec :
- L'infirmière
 - L'animatrice socio-éducative
 - La coordinatrice juridique
 - Le coordinateur de parcours

Le DIPC est rédigé par l'éducateur référent avec le jeune accueilli, puis proposé à la responsable de service pour validation dans le mois après l'arrivée du jeune.

Les étapes du parcours du jeune confié à l'Aide Sociale à l'Enfance



La durée de la prise en charge

Elle est conditionnée par l'âge du jeune. Tout jeune est accueilli jusqu'à ses 18 ans, sauf réorientation vers une autre MECS ou main-levée rendues nécessaires par une inadéquation du projet ou comportement du jeune inapproprié.

Au-delà de la majorité, si l'utilisateur s'inscrit pleinement dans les objectifs de sa prise en charge, n'a pas finalisé son projet d'insertion et n'a pas de solution de réorientation, le DIS soutient de façon dérogatoire une demande de Contrat Jeune Majeur. Dans tous les cas, la prise en charge des jeunes majeurs se fonde sur des objectifs précis et cadrés dans le temps, et validés par le Département.

ORGANISATION DU SERVICE ET DE DE L'EQUIPE

Organisation du service

Le service fonctionne 365 jours par an, 24h sur 24h. L'équipe socio-éducative couvre une amplitude horaire de 8h00 à 21h30 en semaine.

Pendant les week-ends, une équipe assure la continuité du dispositif, en proposant aux jeunes des activités socio-éducatives. Les agents d'accueil de nuit (veilleurs) prennent le relais du service de l'équipe de jour à 21h15. Une astreinte existe pour les situations d'urgence.

Les bureaux sont basés au Boulevard Rabatau, en proximité des lieux d'hébergement des usagers.

L'établissement est doté de 3 véhicules (afin d'accompagner les jeunes lors de leurs déplacements non possibles en transport en commun ou lors de séjours de transferts).

Constitution de l'équipe

L'équipe éducative est constituée de :

- *Des maîtres de maison et aides de vie*
 - Les maîtres -maîtresses de maison travaillent en binôme. Chaque binôme est responsable d'un ensemble de logements et de ses usagers.

Ils assurent une présence régulière sur l'appartement. Ils aident à la gestion de la vie quotidienne (courses, repas, entretien...), soutiennent les jeunes dans leur prise en charge (santé, hygiène, lavage du linge...).

- *Des travailleurs sociaux référents*
 - Les travailleurs sociaux : les travailleurs sociaux accompagnement chacun 10 usagers sur l'ensemble de leur parcours d'insertion sociale (scolarité, santé, loisirs, citoyenneté, budget...)

Les travailleurs sociaux supervisent et encouragent les projets scolaires et professionnels, épaulent les usagers dans leurs démarches administratives, les assistent dans les difficultés et les doutes, leur rappellent les règles de la collectivité et de la copropriété. Les travailleurs sociaux rencontrent également les jeunes sur rdv sur l'accueil de jour ou à l'extérieur de l'appartement, pour des points précis.

- *Des coordonnateurs de parcours*

- Un coordonnateur de parcours insertion professionnelle suit les parcours de formation et d'emploi des usagers (garant de la scolarisation et de l'entrée en emploi de l'ensemble des usagers), il travaille aussi sur les question de préparation à la majorité et d'accès à des dispositifs de sortie pour les jeunes accompagnés,
- Un coordonnateur de parcours juridique suit le parcours juridique des usagers : durant la minorité (suivi des audiences, des démarches ambassades), préparation à la majorité (travail sur le dossier préfecture, préparation des contrats jeunes majeurs) et accès aux dispositifs de sortie pour les jeunes accompagnés,

Les coordonnateurs de parcours ont une vision globale des étapes d'insertion des usagers et pilotent les projets personnalisés. Ils appuient les travailleurs sociaux sur l'accompagnement global des jeunes. Ils sont en lien étroit avec les partenaires (scolarité, emploi, logement...)

- Une responsable d'équipe éducative coordonne l'équipe éducative et le suivi des usagers

Il garantit le bon fonctionnement du dispositif, l'application du projet de service et met à disposition de l'équipe les moyens nécessaires pour son fonctionnement.

Pour l'équipe, gestion des plannings et des absences, animation des réunions d'équipe, coordination des équipes et interventions ...

Pour les usagers, gestion des pré-admissions et admissions, mise en place des réunions de synthèses, suivi des projets, définition des sanctions ...

Il sera également en lien étroit avec les partenaires institutionnels de la prise en charge (inspecteurs de l'enfance, juge des enfants).

- *Une équipe paramédicale*

- Une infirmière est garante de la coordination des parcours de soin somatiques des usagers,. Elle reçoit les jeunes sur demande pour des rendez-vous d'écoute et d'orientation. Elle suit les ouvertures de droit CPAM.

- *Service généraux*

- Deux veilleurs de nuit visitent les appartements deux fois par nuit pour veiller que les jeunes aillent bien, soient présents. Ils font les déclarations de fugue et les accompagnements d'urgence si nécessaire,
- Un homme d'entretien à mi-temps entretient les logements et bureaux du DIS.

- *Direction et services support*

- Directeur régional CRF, Directeur territorial

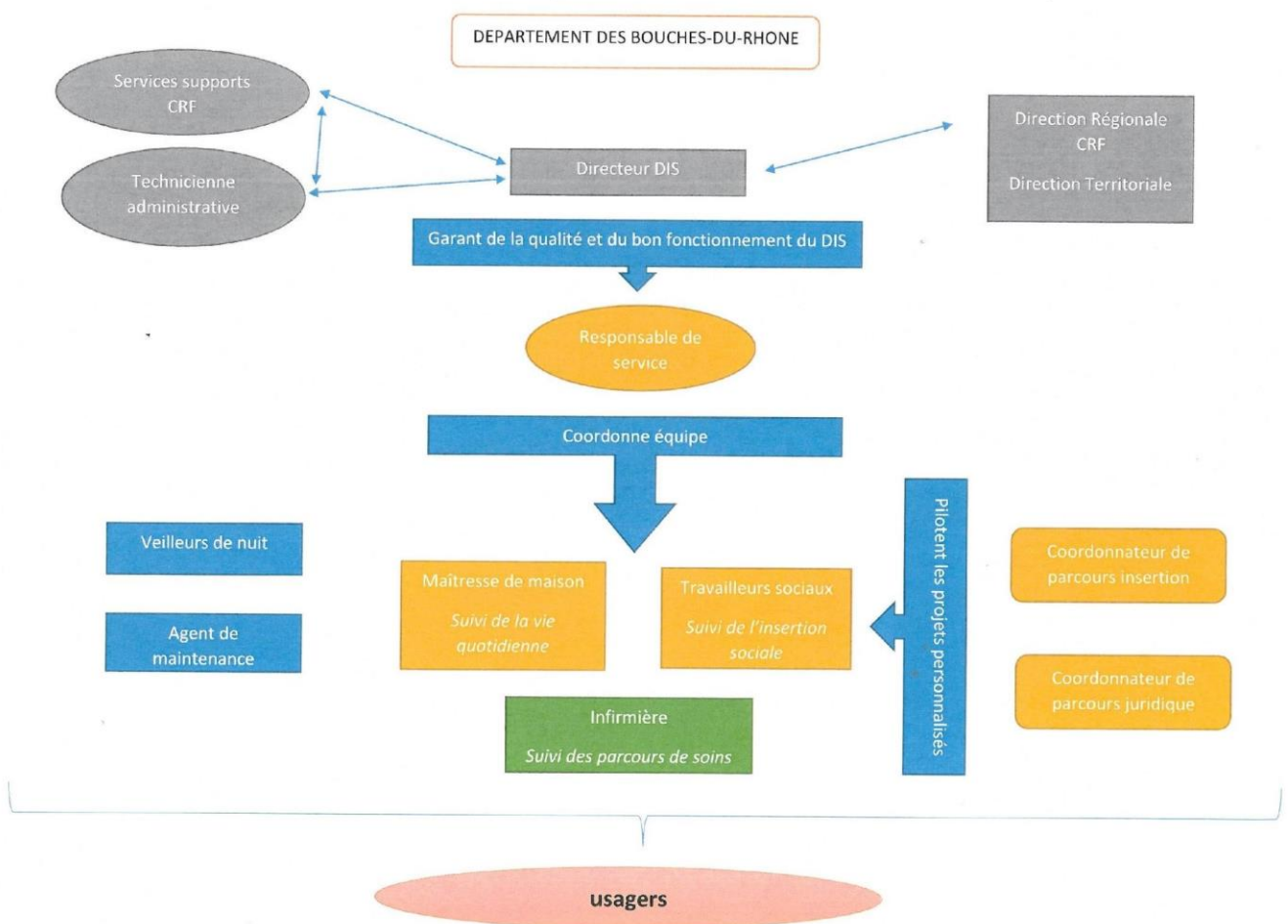
Ils sont garants de l'inscription du DIS dans les orientations de la Croix Rouge et de son bon pilotage administratif et financier.

- Le directeur du DIS

Il est garant du bon fonctionnement de l'établissement et responsable technique et financier de la mise en œuvre

- Une technicienne administrative et comptable travaille en lien avec la direction et le siège sur les questions comptables, RH et administratives,

A noter que le DIS Marseille bénéficie de tous les services supports de la Croix Rouge, au siège régional ou national : services paie et comptabilité, service qualité, contrôle de gestion...



PRESTATIONS DISPENSÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT

Logement :

- ✓ En colocation, 2 par chambre, de 2 à 5 jeunes dans des appartements T2 à T4 meublés.
- ✓ L'appartement et le mobilier fourni sont sous la responsabilité de l'ensemble des colocataires : toute dégradation pourra être facturée aux résidents.

Accompagnement :

- ✓ Quotidien et sur rdv auprès de l'équipe éducative et des coordonnateurs de parcours.
- ✓ Rendez-vous possible 4 jours par semaine auprès de l'infirmière
- ✓ Ateliers collectifs de FLE et soutien scolaire individualisé proposé chaque jour par l'animatrice socio-éducative.

Alimentation

- ✓ Pécule 10€ par jour versé de façon hebdomadaire, soit sous format de chèque services, soit par virement pour les jeunes ayant un compte bancaire et la capacité de justifier leurs achats.
- ✓ Les appartements sont équipés pour cuisiner.
- ✓ Lorsque le jeune est inscrit en établissement scolaire, le DIS prend en charge la restauration collective et déduit le prorata de repas consommés à l'extérieur du pécule d'alimentation.

Argent de poche-vêtture :

- ✓ Uniquement pour les jeunes sans ressources - Délivré à hauteur de 109 € par mois pour les jeunes répartis comme suit : 49 € pour l'argent de poche ; 60 € pour la vêtture devant être justifiés par l'utilisateur sur facture (tickets de caisse). Par tolérance, les jeunes en première année de CAP, ou ayant un revenu inférieur à 750 € sous autre forme de contrat, garderont le bénéfice de l'argent de poche. En cas de revenu supérieur à 750 €, l'argent de poche et la vêtture ne seront plus versés.

Hygiène personnelle, coiffeur

- ✓ Sur argent de poche ou revenus de personnels

Frais d'eau et d'électricité

- ✓ Les frais d'eau et d'électricité sont à charge du DIS sous réserve que les jeunes en aient un usage raisonnable. Dans le cas contraire, une participation aux frais pourra être exigée.

Loisirs

- ✓ Le DIS propose des ateliers collectifs, des sorties régulières sans aucun coût pour l'utilisateur.
- ✓ Inscription à une activité individuelle à hauteur de 100 € par an pour les usagers avec revenus inférieurs à 750€ par mois.

Produits d'entretien

- ✓ Délivrés de façon hebdomadaire suivant les besoins de l'appartement
- ✓ Les appartements sont équipés de machine à laver

Téléphonie – Internet - télévision :

- ✓ Les appartements sont équipés de wifi et d'une télévision.
- ✓ Les abonnements complémentaires (téléphonie, abonnements télévisuels.) sont à charge des usagers et ne peuvent aucunement être prépayés par le DIS.

Transport :

- ✓ Un abonnement RTM est pris en charge par le service au tarif CMUCSS pour les mineurs et les jeunes majeurs sans revenus. En cas de rupture de droit CMUCS, un abonnement mensuel sera mis en place par le DIS. Si le jeune a un abonnement en cours, les frais RTM liés à la perte ou mauvais fonctionnement des cartes ne peuvent pas être pris en charge par le service. Les majeurs avec revenus prendront en charge leur renouvellement d'abonnement sur la base CMU/CSS.
- ✓ Les transports pour les démarches administratives sont pris en charge par le service.
- ✓ Hors vacances et sorties organisées par le DIS, les transports pour les loisirs sont à charge des usagers.

Frais administratifs

- ✓ Le DIS prend en charge les frais d'obtention des documents administratifs **nécessaires** à la régularisation auprès des ambassades. Le DIS participe au paiement des titres de séjour (1^{ère} demande) auprès de la Préfecture à hauteur de **250 €** pour les jeunes arrivés après 16 ans. Les jeunes arrivés avant 16 ans prennent en charge leur titre VPF. Hors de ce cadre, le DIS ne peut pas intervenir.

Fournitures scolaires :

- ✓ Les fournitures scolaires sont à charge du DIS sous réserve qu'elles soient mentionnées dans une liste transmise par l'établissement.
- ✓ La vêtue sportive doit être prise en charge par le jeune via son argent de vêtue.
- ✓ Le DIS prend en charge la première tenue professionnelle lors de leur entrée en formation. Les renouvellements de tenue pour les jeunes en alternance sont à leur charge.

Frais de scolarité

- ✓ Les frais de scolarité (inscription dans des dispositifs scolaires privés) sont étudiés au cas par cas suivant la situation de l'usager.
- ✓ Le DIS ne peut prendre en charge les voyages et les photos scolaires. Il conviendra de se tourner vers l'assistante sociale de l'établissement scolaire.

Frais de santé

Les jeunes MNA bénéficient de la CMU/CSS.

- ✓ Le DIS prend en charge leurs frais de santé lorsqu'il y a rupture de droits et qu'il s'agit de soins essentiels et urgents.
- ✓ Les frais médicaux non couverts par la CMU/CSS ne peuvent pas être pris en charge par le DIS, sauf avis contraire et motivé de l'infirmière pour des petits achats, ou accord du Département pour des frais plus importants (frais d'orthodontie par exemple).

L'accès aux prestations du DIS peut-être conditionnée par l'engagement de l'usager dans sa prise en charge et le respect du règlement de fonctionnement de l'établissement.

ACTEURS DE L'ACTIVITÉ ET INSCRIPTION AU SEIN D'UN TERRITOIRE

Bouches-Du-Rhône est le 2^e département d'accueil des MNA depuis 2015 aux vues des effectifs cible de la circulaire Taubira. Les demandes d'accueil provisoire d'urgence sont concentrées sur la ville de Marseille.

De fait, le territoire marseillais est un territoire d'accueil historique des populations immigrées, et depuis de nombreuses années du public MNA. Tout un réseau d'acteurs institutionnels et associatifs a su développer une offre adaptée à ce public dans les différents champs d'accompagnement.

Le DIS est pleinement inscrit sur son territoire, en développant les partenariats suivant les champs thématiques nécessaires à l'accompagnement :

Santé

Médecins libéraux et spécialistes,

Structures de droit commun : Centre de Lutte Anti-Tuberculose ; CEGIDD ; CMPP ; PASS des hôpitaux,

Structures associatives spécialisées : Imaje Santé ; Osiris, , Planning Familial, Œil du Loup, ...

Scolarité

Associations dispensant des cours de FLE : Mot à Mot, À Voix Hautes,

Education Nationale ; lycées privés et notamment lycées de l'association « Formation et métiers » (dont La Cabucelle, le lycée Jacques Raynaud), ; Maison de l'Apprenti ; L'UEMO ; MASMENA, Maisons Familiales et Rurales...

Insertion professionnelle

Centres de formation en alternance: CFA du bâtiment, CFA Corot et CFI Méditerranée (métiers de la restauration), INHI (métiers de l'hygiène, CF BT (multi filière), AFTRAL (logistique et transports), Missions Locales ...

Accès aux droits

Sur les questions de droit des étrangers : Association Espaces, Maison de l'avocat, CADE ; avocats spécialisés en droit des étrangers,

Sur l'accès au numérique : Emmaüs Connect

Sur les démarches administratives : Plateforme des Services Publics ; Maisons Départementale de la Solidarité...

Accès au logement

Services d'accueil jeunes majeurs (AAJT, Claire Maison, Fondation d'Auteuil...); SIAO 13 ; Alotra ; Adoma ; Resid Etapes ; Habitat et Humanisme ; Soliha ; bailleurs sociaux

**ENJEUX
PERSPECTIVES
D'ÉVOLUTION**



AXE STRATÉGIQUE N°1: RENFORCER LA PARTICIPATION DES USAGERS

- **CONTEXTE** : ouverture du DIS en février 2020 en pleine crise sanitaire ; pas de CVS mis en place
- **GROUPE PROJET** : *Equipe éducative (aides de vie et travailleurs sociaux)*
- **PARTENAIRES ASSOCIÉS** : /
- **ÉCHÉANCIER** : décembre 21

- **ACTION 1 :**

MISE EN PLACE DU CVS

> **MODALITÉS / MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS :**

- ✓ sensibiliser les jeunes au rôle du CVS
- ✓ faire désigner un représentant et un suppléant par bloc de bâtiment
- ✓ définir des sujets de réflexion à ouvrir avec les représentants
- ✓ organiser une réunion 3 fois/an

- **INDICATEURS DE SUIVI DE L'OBJECTIF MOBILISÉS ET CIBLES :**

Les référents sont nommés en septembre 21.

Le CVS s'est réuni au moins une fois entre septembre et décembre 21.

AXE STRATÉGIQUE N°2: PREPARER L'ACCES A LA MAJORITE

- **CONTEXTE** : les jeunes MNA confiés au DIS entrent le plus souvent vers 16 ou 17 ans dans le dispositif. Leur majorité est donc à préparer au plus vite, car le passage des 18 ans entraîne pour eux des transformations conséquentes de leur statut : signature d'un contrat jeune majeur, nouvelles obligations légales, régularisation nécessaire...
- **GROUPE PROJET** : EQUIPE EDUCATIVE (TRAVAILLEURS SOCIAUX) / COORDONATEURS
- **PARTENAIRES ASSOCIÉS** : ADEJ /
- **ÉCHÉANCIER** : DECEMBRE 21

- **ACTION 1** :

Planification de rencontres des usagers à l'année de leur majorité

- **ACTION 1** :

Organisation d'ateliers collectifs de sensibilisation à la majorité

> **MODALITÉS / MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS** :

- ✓ Sensibiliser les jeunes à l'accès à la majorité, aux droits, devoirs
- ✓ Préparer au mieux leur majorité par des rdv en amont et groupes de travail collectif

- **INDICATEURS DE SUIVI DE L'OBJECTIF MOBILISÉS ET CIBLES** :

- Les jeunes sont rencontrés à leur 17,5 ans pour expliquer les enjeux et statut
- Les jeunes sont sensibilisés lors de rencontres collectives

AXE STRATÉGIQUE N° 3: TRAVAILLER LA SORTIE DU DISPOSITIF

- **CONTEXTE** : les jeunes MNA doivent rapidement quitter les dispositifs ASE une fois leur indépendance financière acquise et leur régularisation effectuée.
- **GROUPE PROJET** : EQUIPE EDUCATIVE (TRAVAILLEURS SOCIAUX) / COORDONATEURS
- **PARTENAIRES ASSOCIÉS** : CLAJ
- **ÉCHÉANCIER** : DECEMBRE 21

- **ACTION 1** :

FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIO AUX OUTILS SIAO

- **ACTION 2** :

Renforcer les partenariats avec les structures de logement intermédiaire

- **ACTION 3** :

Impliquer les jeunes dans leur recherche de logement

- **ACTION 4** :

Réaliser un guide support pour aider les jeunes sortis du dispositif

> **MODALITÉS / MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS** :

- ✓ Incription formation SIAO
- ✓ Programmation rencontres partenaires
- ✓ Organisation ateliers collectifs et individuels avec usagers
- ✓ Redaction d'un guide support

- **INDICATEURS DE SUIVI DE L'OBJECTIF MOBILISÉS ET CIBLES** :

- Nombre de travailleurs sociaux formés

- Nombres de partenariats mis en place
- Programmation ateliers collectifs usagers
- Distribution systématique du guide aux jeunes en sortie

AXE STRATÉGIQUE N° 4 : ACCOMPAGNER DANS ET VERS LE LOGEMENT

- **CONTEXTE : LES JEUNES DECOUVRENT POUR LA PLUPART LA VIE EN AUTONOMIE DANS UN APPARTEMENT. ILS DOIVENT APPRENDRE A ENTREtenir LEUR LEUR LOGEMENT TOUT AUTANT QUE TRAVAILLER LA SORTIE ET CHERCHER UN LOGEMENT AUTONOME**
- **GROUPE PROJET : AIDES DE VIE / COORDONATEURS**
- **PARTENAIRES ASSOCIÉS :**
- **ÉCHÉANCIER : 5 ANS**

- **ACTION 1** : ACCOMPAGNER DANS LE LOGEMENT (mettre en place des ateliers collectifs...)
- **ACTION2** : DIVIERSIFIER LES PARTENARIATS LOGEMENT

> MODALITÉS / MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS :

✓

- **INDICATEURS DE SUIVI DE L'OBJECTIF MOBILISÉS ET CIBLES :**
 - Nombre d'orientation vers le droit commun,

AXE STRATÉGIQUE N° 5 : AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

- **CONTEXTE : LES JEUNES ONT PARFOIS DES PROBLÉMATIQUES SANTÉ IMPORTANTES, MAIS DR MULTIPLES SUIVIS AVANT LEUR PRISE EN CHARGE AU DIS. DIFFICULTE AUSSI DE CERTAINS JEUNES A PRENDRE EN COMPTE RELLEMENT LA DIMENSION SANTÉ COMME IMPORTANTE, OU A L'INVERSE BEAUCOUP DE « BOBOLOGIE »**
- **GROUPE PROJET : INFIRMIERE**
- **PARTENAIRES ASSOCIÉS :**
- **ÉCHÉANCIER : 5 ANS**

- **ACTION 1 :**

Développer les partenariats en santé
Mettre en place des protocoles
Améliorer la traçabilité
Mieux informer les usagers sur leur santé
Développer la prise en compte de la dimension psychique

- > **MODALITÉS / MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS :**

✓

- **INDICATEURS DE SUIVI DE L'OBJECTIF MOBILISÉS ET CIBLES :**

- Elaboration de protocole, création de dossiers usagers, nombre de partenaires

**AXE STRATÉGIQUE N° 5 : DEVELOPPER DES ACTIONS SOCIO EDUCATIVES
D'APPRENTISSAGE DU FRANCAIS**

- **CONTEXTE : DIFFICULTE POUR LES JEUNES DE MAITRISER LE FRANÇAIS (LU ECRIT PARLE)ET PARFOIS FORT DECALAGE DANS LES COMPETENCES DE BASE LORSQU'ILS INTEGRENT DES CAP**
- **GROUPE PROJET : ANIM FLE, EDUC**
- **PARTENAIRES ASSOCIÉS :**
- **ÉCHÉANCIER : 5 ANS**

- **ACTION 1 :**

Organiser des cours de FLE et soutien scolaire collectifs et individualisés
Renforcer le partenariat

> **MODALITÉS / MOYENS DE MISE EN ŒUVRE
DES ACTIONS :**

✓

- **INDICATEURS DE SUIVI DE L'OBJECTIF MOBILISÉS ET CIBLES :**

- Nombre de cours organisés

AXE STRATÉGIQUE N° 6 : SPECIALISER L'EQUIPE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES MNA

- **CONTEXTE : L'EQUIPE DU DIS EST INEGALEMENT FORMEE AUX PROBLEMATIQUES DE SMNAN (INTERCULTURALITE, DROIT...)**
- **GROUPE PROJET : DIRECTION**
- **PARTENAIRES ASSOCIÉS :**
- **ÉCHÉANCIER : 5 ANS**

• **ACTION 1 :**

Developper un plan de formation qui prenne en compte cette dimension

> **MODALITÉS / MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS :**

✓

• **INDICATEURS DE SUIVI DE L'OBJECTIF MOBILISÉS ET CIBLES :**

- PDC

AXE STRATÉGIQUE N° 7 : DEVELOPPER UN DISPOSITIF D'INSERTION JEUNES MAJEURS

- **CONTEXTE : NOUS NOTONS QUE LA MOITIE DU SERVICE EST CONSTAMMENT OCCUPE PAR DES JEUNES MAJEURS UI POURRAIENT BENEFICIER D'UNE PRISE EN CHARGE DISTINCTE.**
- **GROUPE PROJET : DIRECTION**
- **PARTENAIRES ASSOCIÉS :**
- **ÉCHÉANCIER : 5 ANS**

- **ACTION 1 :**
- **REPONSE A APPEL A PROJET**

> MODALITÉS / MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS :

✓

- **INDICATEURS DE SUIVI DE L'OBJECTIF MOBILISÉS ET CIBLES :**
 - SUIVI AAP

AXE STRATÉGIQUE N° 8 : RENFORCER LA PARTICIPATION DU BENEVOLAT AU DIS

- **CONTEXTE : LA CROIX ROUGE FRANÇAISE FONDE SON PROJET SUR L'ACTION BENEVOLE. LE DIS, ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIAL, IMPLIQUE DES EQUIPES DE SALARIES. L'OBJECTIF EST DE CROISER LES PRATIQUES AU BENEFICE DES USAGERS.**

- **GROUPE PROJET :**

- **PARTENAIRES ASSOCIÉS :**

- **ÉCHÉANCIER : 5 ANS**

- **ACTION 1 :**
ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE DU SERVICE CIVIQUE SUR LE DIS

- **ACTION 2 :**
INFORMER SUR L'ACTION DES EQUIPES DE RETABLISSEMENT DES LIENS FAMILIAUX

- **ACTION 3 :**
IMPLIQUER DES BENEVOLES DANS CERTAINES ACTIVITES DU DIS

- > **MODALITÉS / MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS :**

✓

- **INDICATEURS DE SUIVI DE L'OBJECTIF MOBILISÉS ET CIBLES :**

- Nombre de rencontres resf, nombre de bénévoles impliqués, nombre de services civiques accueillis

AXE STRATÉGIQUE N° 9 : AMELIORER LA TRACABILITE ET COORDINATION DES SUIVIS DES USAGERS

- **CONTEXTE : PAS DE LOGICIEL METIER SUR LE DIS : DIFFERENTS SUPPORTS DIVERSIFIES (CAHIER DE LIAISON, DOSSIER PAPIER, DOSSIER DRIVE, ETC)**
- **GROUPE PROJET : DIRECTION**
- **PARTENAIRES ASSOCIÉS :**
- **ÉCHÉANCIER : DEC 2022**

MISE EN PLACE D'UN LOGICIEL METIER
FORMER LES EDUCATEURS A LA TRACABILITE ET PARTAGE INFORMATION

> **MODALITÉS / MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS :**

✓

- **INDICATEURS DE SUIVI DE L'OBJECTIF MOBILISÉS ET CIBLES :**
 - Mise en place d'un logiciel, formations réalisées

AXE STRATÉGIQUE N° 10 : DEFINIR LES INDICATEURS D'EVALUATION DU SERVICE

- **CONTEXTE : DEFINIR LES BONS INDICATEURS D'EVALUATION DU SERVICE**
- **GROUPE PROJET : DIRECTION**
- **PARTENAIRES ASSOCIÉS : SIEGE**
- **ÉCHÉANCIER : 5 ANS**

● **ACTION 1 :**
TENIR A JOUR LES TABLEAUX D
ACTIVITE
TROUVER DES INDICATEURS
COMPLEMENTAIRES

> **MODALITÉS / MOYENS DE MISE EN ŒUVRE
DES ACTIONS :**

✓

- **INDICATEURS DE SUIVI DE L'OBJECTIF MOBILISÉS ET CIBLES :**
 - TABLEAU DE SUIVI D'ACTIVITE / MISE EN PLACE D'AUTRES INDICATEURS

CONCLUSION



Ouvert en 2020, le DIS MNA Marseille a accueilli sa première cohorte de 50 usagers entre mars et juin 2020. Cette année de création du dispositif a permis la mise en place de l'équipe, de tous les outils et des principes de fonctionnement.

Le DIS doit maintenant stabiliser ses pratiques, formaliser ses outils, développer les axes d'accompagnement et mettre en place des indicateurs d'évaluation continue de la qualité.

Agréé pour l'accueil des 15-18 ans, le défi est aujourd'hui pour le service de penser l'accès à la majorité et la sortie du dispositif des jeunes accueillis.

Le DIS doit pour cela développer des actions de préparation à la majorité, mais aussi chercher des solutions pour favoriser les sorties, en interne (création de nouveaux dispositifs) ou en externe (partenariats et réseaux).

Enfin, la question d'associer plus largement le bénévolat aux missions du DIS doit être réfléchie, notamment au travers de nouvelles fonctions comme celles d'administrateurs ad hoc par exemple.

Croix-Rouge française

98, rue Didot - 75694 Paris Cedex 14
Tél. 01 44 43 11 00 - Fax 01 44 43 11 01

croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

